



# Lasne Nature

Bulletin trimestriel  
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"  
B. 001-2326233-55  
E-mail : [secretariat@lasne-nature.be](mailto:secretariat@lasne-nature.be)

Siège social et rédaction  
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne  
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64  
[www.lasne-nature.be](http://www.lasne-nature.be)

22 avril : Centre sportif et culturel de Lasne

## Alain Hubert



**Explorateur,  
sera parmi  
nous**

### Réchauffement Climatique : un défi pour l'ingéniosité humaine

Dans notre bulletin n° 58 de juin 2004, nous vous parlions de l'augmentation de la température globale de notre planète Terre.

Il est pertinent aujourd'hui de s'interroger sur le rôle, et donc aussi sur la responsabilité que nous avons dans les problèmes de notre temps, et en particulier, dans ceux provoqués par les changements climatiques.

Nous travaillons pour vivre dans un monde meilleur, pour le construire et pour permettre aussi aux générations futures de vivre à leur tour dans ce monde meilleur.

Les attentes de tout un chacun et l'idée de progrès se confondent dans un tel objectif de société : une de nos préoccupations sera donc maintenant d'éviter de graves désordres climatiques.

Pourrait-on dès lors concevoir, demain, un monde qui correspondrait à cette vision de l'avenir ?

Pour être capable et avoir envie d'apporter une solution à un tel problème, pour lui donner une dimension sociétale ou économique, il faut, évidemment et d'abord, savoir de quoi il s'agit, identifier et comprendre les causes d'un tel phénomène.

C'est ce que nous allons essayer de comprendre très brièvement pendant cette soirée qui sera illustrée de projection.

Lasne Nature vous invite, dès lors, **LE VENDREDI 22 AVRIL À 20 HEURES PRÉCISES DANS LA GRANDE SALLE DU COMPLEXE SPORTIF DE MARANSART, 11, RUE DE COLINET**, à une conférence sur le sujet avec la participation exceptionnelle de Monsieur Alain HUBERT, explorateur belge renommé. Il sera accompagné par le président de la Fondation Nicolas Hulot en Belgique, Monsieur Bernard Carton.

L'entrée sera gratuite pour les membres de Lasne Nature en ordre de cotisation, et de 5 € pour les autres. (Voir agenda page 12). Venez nous y rejoindre nombreux.

## Où va notre patrimoine ?

On entend parler à tout propos de notre patrimoine.

Il faut le protéger, le sauvegarder, le mettre en valeur, l'entretenir, le restaurer.

Des journées du patrimoine sont organisées chaque année aussi bien au sud qu'au nord du pays et connaissent un succès toujours croissant.

Chaque fois un thème est mis en vedette.

Une année ce sont les chapelles de telle époque, une autre fois, les bâtiments industriels présentant un caractère original et portant témoignage de l'évolution des techniques et des modes de vie. Des métiers dont la tradition risque de se perdre, des ensembles architecturaux, des constructions tombées dans l'oubli et que l'on redécouvre, des vestiges d'époques parfois lointaines, d'autres dont l'intérêt esthétique, historique leur a été dénié par des générations de gens « avertis » et que des recherches patientes nous font enfin découvrir.

Notre pays est riche de ces tableaux, sculptures, bijoux de toutes sortes enfouis dans des demeures fermées depuis parfois des siècles. Une politique de recherches, de découvertes et de subventions publiques ou privées permettent à un public de plus en plus large d'aller admirer ces chefs d'œuvre prestigieux ou parfois plus modestes, qui témoignent de notre passé ou de notre présent méconnus.

Dans notre proche environnement, si le site de l'ancienne abbaye d'Aywiers est classé depuis un certain temps on est étonné de constater que plusieurs constructions importantes au sein de cette abbaye ne le sont pas et que ce n'est que fin 2004 que le conseil communal a fait une demande officielle à ce sujet.

### La Porte Saint Benoît (Abbaye d'Aywiers)

Il est d'autant plus étonnant que c'est en ce moment que la propriétaire des bâtiments de la porte Saint-Benoît a fait installer dans le passage de cette porte des chaînes et des panneaux peints en rouge et en blanc afin de dissuader les conducteurs de camions d'emprunter ce passage, et cela alors



Suite en pages 6 et 7



# Distribution de compost

**Lors de la distribution traditionnelle des jeunes arbres en novembre dernier, à l'occasion de la Ste Catherine, nos autorités communales ont eu l'heureuse initiative de donner gratuitement un échantillon de compost industriel de la Région wallonne à chaque Lasnois que la chose intéresse.**

Un conteneur était mis à leur disposition. Il faisait très froid ce matin là et une épaisse fumée accompagnée de forte chaleur s'en dégageait, ainsi qu'une odeur de « brûlé » lorsqu'on le remuait.

Comme je faisais partie de l'équipe de distribution, j'étais là également pour répondre aux questions.

Dans les jours qui ont suivi, je suis allé rencontrer sur place les responsables du Centre de compostage, afin d'obtenir l'explication du degré d'échauffement du tas de compost distribué.

La réponse fut très claire.

En réalité, la matière devant être livrée à une date déterminée, il a fallu par manque de stock disponible prélever dans du compost qui venait de subir un réchauffement suite à un retournement.

Celui-ci n'a pas eu le temps de se refroidir avant d'être chargé dans le « conteneur » mis à notre disposition.

On sait que le simple déplacement d'un tas peut provoquer un appel d'air et déclencher une nouvelle augmentation de température. Ce qui explique cette odeur de « brûlé ».

Heureusement, cela ne porte pas préjudice au long terme. Il suffit de laisser reposer à nouveau la matière quelques temps et constater qu'elle a retrouvé non seulement sa couleur, son odeur, mais aussi sa consistance normale de bon compost.

A titre d'information, la plate-forme de compostage se trouve près du parc à conteneurs de la station d'épuration des eaux du territoire de Basse-Wavre. Il faut prendre la chaussée de Louvain en direction d'Hamme-Mille. Un peu avant Gastuche, l'accès est indiqué par un panneau à gauche de la chaussée, à l'entrée de la chaussée de Longchamps. Quand on pénètre là, comme dans la majorité de ces centres, on est impressionné par le volume des matières organiques traitées : plusieurs milliers de m<sup>3</sup> par an.

Toutes les méthodes de tri, de stockage et de distribution méritent à elles seules de faire l'objet d'un futur article dans un de nos prochains bulletins, avec la possibilité éventuelle d'une visite en groupe des installations pour ceux qui le souhaitent.

En attendant, après un rapide tour des lieux force est de constater que le souci et le sérieux mis en œuvre pour obtenir un produit de qualité m'ont convaincu et ceci malgré les nombreux obstacles auxquels les responsables sont régulièrement confrontés.

Un exemple ? Le peu d'attention porté au tri des déchets verts par ceux qui viennent les y déposer. On y jette encore souvent n'importe quoi malgré les contrôles.

Voilà un point de départ auquel nous pouvons tous contribuer à améliorer les choses.

Erik SEVERIN

Heures d'ouverture : de 8 h15 à 16 h en semaine.

Tous renseignements complémentaires concernant les conditions de vente aux particuliers et aux agriculteurs :

Tél. : 010 / 84. 53.93 ( M. de Jean).

GSM : 495 / 47.57.44.

## Que faire de nos déchets de frigolite

Certains parcs à conteneurs acceptent les déchets de frigolite SAUF si ils sont souillés, mouillés ou ont contenu des aliments.

Téléphonez à votre parc à conteneurs (Rixensart 02/ 654 12 26) pour vous assurer que la frigolite moulée, blanche et propre provenant de l'emballage des électroménagers, matériel informatique, panneaux d'isolation non souillés et non peints est acceptée (en quantités raisonnables).

## Les Éditions Lasne Nature vous proposent

Topo-guide n° 1 :  
« 12 promenades à Lasne »

Topo-guide n° 2 :  
« 14 nouvelles promenades à Lasne »

PRIX de CHAQUE TOPO-GUIDE : 6 EUR. + frais d'expédition de 1 EUR 32. Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont portés à 2 EUR 20.

## 210 Km de promenades à Lasne

carte au 10.000e en couleurs, éditée en collaboration avec l'I.G.N. (Institut Géographique National). 8 plis, déployée : 80 x 45 cm. PRIX : 7 EUR 50. + frais d'expédition de 0,88 EUR.

## Carte des chemins et sentiers

noir et blanc : 5 EUR + frais d'expédition : 1 EUR 32.  
coloriée : 10 EUR + frais d'expédition : 1 EUR 32.

## Cartes postales en couleurs

la pièce : 0,50 EUR - par 5 : 2 EUR - par 10 : 3 EUR.  
+ frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,44 EUR

## TOUS les versements sont à effectuer au compte

**001 2693758 47 de Lasne**

**Nature 1380 LASNE**

**(seuls les cotisations et soutiens sont à verser au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature 1380 Lasne)**

(suite page suivante)

Lucile GELUCK nous a quittés le 7 janvier dernier. Parmi les nombreuses marques de sympathie qu nous sont parvenues, nous publions en pages 3 et 9 celles de notre conseil d'administration et de notre amie et collaboratrice M.M. Lecharlier.

## Nos premières cartes de membre

Les membres de Lasne Nature, en ordre de cotisation à la fin janvier 2005, reçoivent aujourd'hui, avec la remise de ce bulletin, leur première carte de membre. Elle vous donnera droit à différents avantages dont, par exemple, la gratuité lors de la participation à nos activités payantes pour les non-membres (promenades, conférences, etc.). Gardez-la précieusement sur vous, elle vous sera demandée lors de ces activités. La durée de validité est d'un an à partir du mois qui suit la date de votre versement. L'organisation du renouvellement des cartes sera mis au point dans les mois qui suivent.

Nous vous remercions encore pour votre soutien et votre fidélité, qui sont les vrais garants de notre indépendance.

Le secrétaire JP HAAK

### Polos et Tee Shirts

100% COTON avec le sigle de Lasne Nature brodé sur les polos et imprimé sur les Tee-shirts

**Polo** pour dame, manches courtes, couleur sable. Tailles S.M.L. ou XL. PRIX : 20 EUR

**Polo** pour homme, manches courtes, couleur olive. Tailles S.M.L., XL ou XXL. PRIX : 20 EUR

**Tee-Shirt** manches longues, bicolore sable/olive. Tailles M.L. PRIX 14 EUR.

Les commandes de polos et tee-shirts pour Lasne seront portées à domicile.

Hors Lasne, les frais d'expédition : 1 EUR 32.

Tous renseignements complémentaires concernant polos et tee-shirts au 02-633 31 28.

### Cotisations

N'oubliez pas de renouveler votre cotisation annuelle (10 EUR minimum) quelle que soit la date de votre versement, elle est toujours valable 12 mois.

Compte 001-2326233-55 de Lasne Nature - 1380 LASNE

Au moment où nous diffusons ce bulletin, les batraciens auront sans doute commencé leur migration. Proposez votre aide au 02-354 24 12 ou [batraciens@lasne-nature.be](mailto:batraciens@lasne-nature.be)



## Hommage à Lucile

Cher Didier,

Lasne Nature a perdu une amie fidèle. Nous te faisons parvenir ce petit mot qui résume notre pensée du moment. Elle n'était jamais très loin de toi, Didier. Elle était discrètement présente, toujours prête à te rappeler les petites choses qui font qu'une association fonctionne. C'est avec douceur et gentillesse qu'elle nous accueillait chez vous. Elle était toujours ouverte et intéressée à ce que chacun pouvait lui faire découvrir par un récit, un écrit, voire une représentation artistique. Elle était enthousiasmée par la moindre innovation. La musique accompagnait ses journées et semblait remplir son espace intérieur. Fidèle correctrice de nos éditions, elle était intransigente sur l'orthographe des mots.

Lucile est partie.

Didier, tu as perdu ta fidèle compagne et Lasne Nature a perdu un membre qui nous soutenait par ses multiples contributions. Son sourire, sa gaieté, sa disponibilité et sa fidélité sont inscrits dans la mémoire de chacun d'entre nous, et ils nous aideront à continuer notre action. Lucile, nous te disons merci pour ta contribution dans la vie de Lasne Nature. Nous sommes convaincus que tu n'es pas loin de nous et que tu continues à veiller toujours aussi discrètement sur notre association.

Didier, nous partageons ta peine et celle de tes proches.

Pour le Conseil d'Administration,  
Willy Calleeuw

## Un appel de la section urbanisme

Tous, à Lasne Nature, nous souhaitons que l'aménagement du territoire de notre commune se fasse sans détruire les espaces restés campagnards et en maintenant le caractère semi-rural des zones habitées.

Si vous le voulez aussi, rejoignez-nous ! Vous faire membre de Lasne Nature est déjà un premier pas.

Mais vous pouvez faire mieux : notre section « Urbanisme et Aménagement du territoire » a besoin de renforts. Si donc, -vous avez un peu de temps à lui consacrer (cela peut prendre deux soirées par mois et, en plus, une ou deux heures de temps en temps, selon qu'il y aura à faire et selon le genre de collaboration que vous pourrez offrir).

-vous appréciez d'agir en commun avec des personnes de tous âges et de toutes formations, de toutes opinions politiques, déterminées à avoir en vue avant tout la réalisation des buts de l'association

- Si en matière d'urbanisme ou d'aménagement du territoire, ces buts vous amènent à vous intéresser de près à des dégradations de l'environnement pouvant résulter de travaux soumis à permis d'urbanisme; le cas échéant, l'association agira auprès d'autorités diverses pour que des mesures protectrices adéquates soient prévues et effectivement appliquées.

Faites-vous s.v.p. connaître en contactant : soit M. Jacques DONNER, téléphone 02 633 18 79

[jacques.donner@skynet.be](mailto:jacques.donner@skynet.be)  
soit M. Fernand DEBREYNE

Téléphone 02 633 13 50  
[fernand.debreyne@skynet.be](mailto:fernand.debreyne@skynet.be)

soit encore le siège de notre asbl Lasne Nature: Téléphone ou fax : 02 633 27 64  
[secretariat@lasne-nature.be](mailto:secretariat@lasne-nature.be)

Nous prendrons rendez-vous pour vous expliquer ce que nous faisons et pour préciser ensemble comment vous pour-

riez le mieux contribuer à notre action. A cet égard, vous aurez le choix. De multiples activités sont à déployer, sans bien entendu que personne ne doive se consacrer à toutes. De toute façon, le travail comporte des échanges de vues périodiques avec les autres membres de l'équipe.

Même si votre collaboration ne pouvait être qu'occasionnelle elle serait appréciée : par exemple, nous aimerions pouvoir vous alerter et compter sur votre collaboration quand, dans votre quartier, certains travaux ou projets susceptibles de nuire à l'environnement nécessitent des vérifications, sur place ou sur dossier.

Bref, si vous êtes disponible et que cela vous plaît, n'hésitez pas à vous manifester : il y a beaucoup à faire.



## Mobilité - Mobilité - Mobilité - Mobilité - Mobilité - Mobilité -

### Mobilité : PICM, N257 et aménagements au centre de Lasne

Dans notre dernier bulletin, nous vous avons fait part de notre point de vue sur le PICM, à savoir que nous approuvions, dans les grandes lignes, le plan inter-communal de mobilité, même si nous reconnaissons qu'il comportait certaines erreurs, omissions et quelques mesures plus difficiles à mettre en œuvre.

A la suite de la publication de cet article, nous avons reçu quelques remarques et, osons le dire, des critiques sur cette prise de position.

Entretemps, des aménagements contestables ont été réalisés dans le centre de Lasne sans aucune connexion apparente avec les objectifs du PICM.

Il nous paraît dès lors opportun de revenir sur chacun de ces points et d'apporter certains éclaircissements.

#### N257, tempête dans un verre d'eau ou menace réelle ?

Le tracé en pointillés d'une nouvelle voirie reliant le centre de Lasne à l'auto-route E411 ainsi que la mention N257 suivie d'un point d'interrogation a suscité de grandes inquiétudes auprès de nombreuses personnes qui se sont penchées sur le plan communal de mobilité. «Comment se fait-il que Lasne Nature puisse soutenir un tel plan ?» nous ont fait remarquer certains.

Mea culpa, nous aurions dû relever ce point. Nous ne l'avons pas fait car, lors de la présentation publique du PICM, le bureau Transitec a répété à l'envi qu'il ne recommandait ni la N257, ni la rocade de Genleau, mais préconise de se focaliser sur les voiries existantes. Mais il ne l'a pas explicitement écrit et c'est sans doute le reproche que l'on peut lui faire. Il est nécessaire en tout cas que ce point soit clarifié dans le PICM car la N257 est une menace bien réelle. Toutefois, il faut souligner que ce projet existait bien avant le PICM et ce n'est pas parce que l'on retirera ce point du PICM (ce que nous approuvons totalement) que la menace disparaîtra totalement.

Pour conclure sur ce point et afin de rassurer tous ceux qui nous lisent, Lasne Nature affirme haut et fort qu'elle s'opposera à tout projet de N257 dans notre commune s'il venait à se concrétiser.

#### Quel centre villageois pour Lasne ?

Certains d'entre vous se sont peut-être étonnés du silence de Lasne Nature par rapport aux propositions du consultant pour l'aménagement du centre de Lasne et en particulier sur une des alternatives

recommandée par celui-ci, à savoir la mise à sens unique de la rue de l'Eglise. Notre cellule mobilité a volontairement choisi de ne pas s'exprimer sur le sujet au vu du peu de sérénité et de la polémique qui a suivi l'annonce de ces propositions.

Pour le centre de Lasne, notre association est ouverte au dialogue et souhaite qu'une concertation la plus large possible soit organisée afin de concilier tous les points de vue.

Lasne Nature restera très attentive à la conformité des futurs aménagements par rapport aux objectifs généraux du PICM (tels qu'on peut les lire sur le site officiel de la commune de Lasne), comme entre autres :

- Améliorer la convivialité des espaces publics et y favoriser le développement des activités dites de "séjour" (vie locale) dans les noyaux urbanisés.
- Offrir une réponse en terme d'accessibilité aux lieux fortement fréquentés, pour tous, notamment pour les personnes à mobilité réduite et à revenu modeste.
- Favoriser la marche à pied et le vélo ainsi que les transports collectifs, encourager un usage rationnel de l'automobile et l'intermodalité.

#### Quid des aménagements récents ?

Comme nous vous en faisons écho dans notre précédent bulletin, de récents aménagements ont été réalisés dans la rue de l'Eglise. Dans «La vie à Lasne» de décembre, madame la Bourgmestre, au nom du collège, confirmait que des

aménagements seraient réalisés à la suite de la tenue d'une réunion avec une délégation des commerçants et le MET (Ministère wallon de l'équipement et du transport).

Au travers d'un courrier adressé à monsieur Thomas, Echevin de la Mobilité, notre association a fait part de son point de vue sur les aménagements retenus pour le centre de Lasne.

**Sur la manière :** notre association s'étonne de la précipitation avec laquelle les choix ont été opérés et de l'absence de réelle concertation. Ni les riverains, ni notre association n'ont été consultés et seul le point de vue des commerçants a été pris en compte. Par ailleurs, Lasne Nature constate que ces aménagements ne sont pas en phase avec les lignes directrices du PICM que nous venons de rappeler.

**Sur les aménagements proprement dits :** notre association dénonce l'aménagement du trottoir entre la place d'Azay-le-Rideau et le garage local pour les raisons suivantes :

- Les bordures « Ravel » posées le long du trottoir constituent un réel danger pour les piétons et, en particulier, pour les personnes à mobilité réduite, les enfants et les personnes âgées ;
- la largeur du trottoir est nettement insuffisante (50 cm) et devrait être portée, si possible, à 1,5 m. Vu la largeur de la chaussée à cet endroit, il est nécessaire que le stationnement soit interdit des deux côtés de celle-ci (ce qui signifie, par rapport à la situation actuelle, la suppression de 5 places de stationnement au maximum).

(suite en page 5)



**MIEL ou VINAIGRE**

Nos distributeurs de bulletins l'ont sûrement remarqué : de nombreuses boîtes aux lettres sont cassées, gisent sur le sol ou sont très éloignées du bord de la route (alors qu'il existe un règlement précis à ce sujet). Les boîtes aux lettres doivent être mieux placées, le travail du facteur n'en sera que plus aisé.

**Qu'est-ce que le Maitrank**

Un lecteur nous demande ce qu'est cette boisson nommée MAITRANK. Il s'agit d'une boisson fabriquée dans le sud du pays, en Lorraine (elle l'était dans le passé en Allemagne) et c'est aujourd'hui Arlon qui est le centre de sa fabrication... et de sa popularité. Mais, venons en à la recette (il en existe plusieurs variantes) :

- au mois de mai,
- mettez dans deux litres de

vin de Moselle une quinzaine de brins d'aspérules odorantes et en fleurs (on les trouve dans les jardins et sous-bois). C'est une plante d'une quinzaine de centimètres connue depuis des siècles. Ajoutez un dl de cognac

Clarifiez

Versez dans un pot en grés  
Ajoutez un dl de porto blanc,  
150 gr de sucre, un peu de cassis et 1/2 bâton de cannelle.

Coupez en rondelles 250 à 300 gr d'oranges et un citron.

Laissez macérer le tout durant 3 ou 4 jours dans le pot que vous aurez couvert

d'une assiette (en remuant le tout une fois par jour).  
Filtrez et mettez en bouteilles fermées d'un bouchon de liège.  
...et vous obtenez le célèbre Maitrank.

La fête du Maitrank a lieu chaque dernier week-end de mai ( en 2005, ce sera les 28 et 29 mai).

Nous n'avons déjà pas beaucoup de trottoirs le long de nos routes, mais alors que faire lorsqu'ils sont totalement impraticables quand ils longent certains champs (ex: chaussée de Louvain). Les trottoirs doivent être nettoyés après le passage des convois agricoles.

**Il y a coccinelles et coccinelles**

Nos espèces de coccinelles bien utiles dans la lutte contre les pucerons sont menacées par la coccinelle asiatique (*Harmonia axyridis*) introduite en Belgique il y a trois ans. Utilisée en lutte biologique contre les pucerons depuis une quinzaine d'années, elle risquerait de remplacer nos espèces indigènes tant elle est vorace comme cela a été le cas en Amérique du Nord. Les spécialistes craignent que ces modifications aient de lourdes conséquences sur certaines de nos espèces qui se raréfient.

Devrons nous modifier notre vocabulaire et ne plus parler de « bêtes à Bon Dieu » ?

D'après »Natagora «

La proximité des bulles à verres ressemble à un dépotoir. Les emplace-

**MIEL ou VINAIGRE**

ments des bulles à verre ne sont pas des poubelles: les sacs bleus, les cartons, les sacs en plastique et les autres dépôts n'y ont pas leur place.

**Sentiers**

Merci au Service des Travaux de la commune pour l'amélioration de l'état des sentiers suivants :

Sentier 71 dit « du Mayeur » à Ohain.  
Promenade n°11

Elagage d'une haie au départ du Chemin des Morts ce qui permet enfin le passage des piétons. Il reste à redresser l'assiette de ce sentier et la coupe des thuyas à l'entrée du sentier du côté de la route de La Marache.

Sentier 73 »du Bosquet «. Lasne.

Promenade n° 2

Une rampe a été placée sur la partie en forte déclivité à l'arrière du centre sportif afin de sécuriser ce passage.

Sentier « 85 » de la Closière Madame « Ohain ».

Un nouveau pont a été aménagé sur le Smohain suite à la chute d'un gros arbre ayant détruit l'ancien ouvrage.

Que faut-il penser de toutes ces voitures garées sur les trottoirs, aux arrêts de bus, sur les passages pour piétons, ou encore le plus près possible de l'entrée des écoles. Les lieux de parking dans Lasne sont nombreux et souvent disponibles. Une centaine de mètres à pied, ce n'est pas si terrible, et tellement meilleur pour la santé.

## Mobilité PICM, N257 et aménagements au centre de Lasne (suite de la page 4)

**Sur la nécessité d'augmenter l'offre de parking :** Lasne Nature considère l'offre actuelle en matière de parking adéquate et ne voit pas la nécessité d'augmenter significativement celle-ci à court terme. Des comptages réguliers ont été effectués par notre cellule mobilité et nous n'avons pas relevé de difficulté particulière pour trouver un emplacement libre, même le vendredi, jour du marché. Par contre, une amélioration des aires de stationnement (revêtement, marquage au sol des emplacements) permettrait d'augmenter l'offre, en particulier, sur le parking du jeu de balle et sur le parking de l'ancienne poste.  
Plus spécifiquement, Lasne Nature ne peut accepter que l'on sacrifie l'espace vert au carrefour de la rue de Genleau et

la rue de l'Eglise pour y créer dix emplacements de parking. Le départ du dépôt des bus TEC prévu pour 2006 offrira de meilleures opportunités de parking que ce dernier espace vert au centre du village.

**Quel avenir pour le PICM ?**

Comme nous le mentionnions dans notre article précédent, le PICM amendé par les différentes remarques qui auront été formulées doit encore être approuvé par le conseil communal.

Même si cela constitue une étape nécessaire, tout reste à faire ensuite car le PICM ne constitue qu'un outil de référence pour le décideur politique. La vraie politique en matière de mobilité

doit encore être écrite au travers des choix opérés, des priorités et du planning retenus ainsi que des budgets qui seront alloués.

Nous suivrons de près sa mise en oeuvre et nous espérons que la gestion récente de la problématique du centre de Lasne n'augure pas de la manière dont sera traité l'ensemble des mesures contenues dans ce recueil de propositions en matière de mobilité pour notre commune. Pour notre part, nous serons toujours attentif au respect des objectifs et à la nécessité d'une concertation préalable avant toute réalisation.

Cellule Mobilité



(Suite de la page 1)

### La Porte Saint Benoît (Abbaye d'Aywiers)

que des panneaux officiels placés avant ce passage indiquent la hauteur autorisée. Conséquence : ces nouveaux panneaux ont été arrachés à plusieurs reprises. Ils ont été cabossés, arrachés, enlevés et enfin remis, par qui ? pour combien de temps ? Qui a autorisé le placement de ces panneaux et au nom de quels principes ?

Nous savons que dans le passé cette porte a été endommagée par des camions, mais ce n'est pas avec de telles initiatives que l'on résoudra le problème. Il faut étudier la meilleure façon de procéder. Soit en exigeant que l'on passe AU PAS à cet endroit, soit en installant à hauteur de la rivière un arc sous lequel les camions devront passer afin d'être certains de franchir le porche sans difficultés, soit en interdisant le passage des camions (il y a des déviations possibles).

La situation actuelle est ridicule et défigure le porche au point qu'il n'est même plus possible de le photographier.

Les panneaux litigieux ont disparu...puis sont revenus !!!

La limitation de la vitesse des véhicules à 30 km à l'heure entre les deux porches n'est absolument pas observée et rend ce passage d'autant plus dangereux.

### Au bord de l'étang de Maransart

Vous vous en souviendrez certainement. Il y avait au bord de l'étang de Maransart, dans le tournant, un saule pleureur au pied duquel se situait un piedestal en pierre bleue surmonté d'une croix. Sur le socle on pouvait lire l'inscription suivante :

YCI A ESTE OCCIS  
LE SR ALBERT DELVAUX  
EN SON TEMPS BAILLI DAWIERS  
PRIE DIEU POUR SON AME  
REQUIESCANT IN PACE  
22 JUILLET 1666



# Où va notre

La croix qui le surmontait était plus récente.

Le bailli Delvaux fut assassiné par un certain Quentin de Couture. Les registres de la paroisse mentionnent un obit fondé par la famille pour le repos de son âme.

La pierre fut découverte dans une prairie lorsqu'on aménagea un embranchement vers la soierie de Maransart. Dressée dans le jardin de feu Ferdinand Defalque, elle fut à nouveau déplacée lorsqu'on y creusa les étangs.

Propriétaire : Joseph Delens (Ces quelques lignes sont extraites du livre « Chapelles, Croix et Potaies de LASNE »).

Joseph Delens fut durant de nombreuses années bourgmestre de Maransart, (on l'appelait le p'tit Mayeur), puis échevin jusqu'à son décès en 1994.

### La chapelle du Chantelet

Située à Vieux Genappe. Cette belle chapelle baroque est adossée à la ferme du même nom où le maréchal Ney fixa son cantonnement et passa la nuit du 17 au 18 juin 1815, avant la bataille décisive.



Elle est située à courte distance de la limite de Plancenoit. La chapelle est classée depuis 1935 (vous avez bien lu : 1935). Elle avait déjà été restaurée avant la guerre, Elle appartenait à la ferme voisine et fut enfin acquise par monsieur André Ganshof van der Meersch (récemment décédé) dont la ferme intention était de la faire restaurer. Ses ayant droit ont repris le flambeau et réactivé toutes les démarches pour avoir l'autorisa-



# patrimoine ?

tion de procéder aux travaux de restauration. Leurs démarche auprès de la commission des monuments et sites reste, malgré de nombreux rappels, sans réponse. Voilà donc un des fleurons de notre patrimoine, reconnu de qualité, et classé depuis 70 ans qui, pour des raisons mystérieuses, ne peut faire l'objet d'aucune restauration que sa qualité et son état méritent.

## La ferme du Mont Saint-jean

Encore un exemple situé lui aussi près de Lasne et que nous avons devant les yeux chaque fois que nous allons de notre village à Waterloo ou vers Bruxelles.

Là aussi nous sommes en présence d'une affaire peu claire. Un des porches d'entrée de la ferme a été fortement endommagé il y a des années. Des soutènements ont été installés, mais les plaies sont toujours béantes, des murs se lézardent, s'écroulent et personne ne comprend pourquoi l'affaire dure depuis si longtemps et pourquoi rien n'est fait pour restaurer ce porche. Il fait partie intégrante de la ferme dénommée « Ambulance britannique » elle aussi classée il y a bien longtemps.



Nous savons que de nombreuses discussions ont eu lieu, la restauration envisagée et décidée à plusieurs reprises et nous nous demandons avec d'autres si on ne laisse pas traîner les choses jusqu'à l'effondrement complet de ce témoin de 1815.

Patrimoine ! Patrimoine ! Va-t-on encore se moquer longtemps des richesses que nous ont légués nos aïeux ?

## La Chapelle du Bon Dieu de Pitié

A la demande de la Fabrique d'Eglise de Couture-St-Germain notre commune a restauré le site de la chapelle du Bon Dieu de Pitié située rue du Village, non loin de l'église de Couture. Cette chapelle fort ancienne était entourée de trois très vigoureux tilleuls qui au fil des ans ont été atteints, l'un par la foudre, les autres par la maladie qui les fit mourir. Ils fallut des abattre.

Le site a entièrement été réhabilité : nouvelles plantations dont deux jeunes tilleuls, et plantes ornementales, repavage etc.

La chapelle elle-même a été repeinte, rafraîchie et une nouvelle photo de la tête du Christ (le soleil avait effacé les couleurs de la précédente). Le décapage de la sculpture révéla un Christ du 16<sup>e</sup> siècle qui replacée dans la chapelle fut volée et retrouvée chez un antiquaire puis mise en sécurité (?) dans l'église de couture.

## Hommage à un défenseur de notre patrimoine naturel André Ganshof

C'est le 29 novembre 2003 que s'éteignait André Ganshof, propriétaire terrien et habitant de Maransart depuis 1952.



André Ganshof (1927-2003) et son frère Yvan (1924-1988) étaient des descendants de la famille Solvay, leur mère Marie-Thérèse Ganshof-Solvay (1901-1987) étant la petite nièce d'Ernest, le fondateur de la dynastie. A sa mort, les deux frères ont hérité d'un patrimoine foncier de 300 ha, principalement établi sur la commune de Maransart. André Ganshof a toujours voulu faire respecter la volonté de sa mère de préserver la beauté du site. Il disait volontiers « Je veux maintenir Maransart tel que le j'ai toujours connu ». Lasne Nature regrette d'ailleurs que ce souci ne semble pas être partagé par les héritiers de son frère Yvan Ganshof, qui introduisent régulièrement des projets de lotissement, qui mettent nos paysages en péril.

Mais revenons à André Ganshof. Lorsqu'il rédigea son testament, il y a un peu plus de cinq ans, et afin de garder son patrimoine en l'état après sa mort, il exprima le vœu d'en confier la gestion à la Fondation Roi Baudouin. C'est ainsi qu'une partie de ses propriétés immobilières non bâties, soit plus de 150 hectares de terres et de bois établis sur Maransart et Vieux-Genappe, sont désormais protégées des spéculations immobilières.

La Fondation Roi Baudouin a pour mission d'assurer la conservation de ce patrimoine. Elle doit donc veiller au maintien et à la poursuite des divers fermages, au respect du bail de chasse et au maintien de l'affectation des lieux, notamment l'accès aux sentiers de promenade. Dès lors, un Fonds André Ganshof a vu le jour en septembre 2004 et un Comité de gestion a été mis en place. Ce sont les revenus engendrés par le domaine (fermages, droits de chasse) et la vente de quelques parcelles isolées qui permettent d'alimenter le Fonds. L'objectif de cette opération est donc bien de préserver la valeur paysagère exceptionnelle de ce coin de notre commune.

André Ganshof n'était pas très connu des Lasnois. Il était mieux connu dans le milieu de l'aéronautique, où il avait fondé en 1965 la société de taxi aérien Abelag. Il avait acquis sa licence de pilote aux Etats-Unis, et il a tenu les commandes de son jet jusqu'à l'âge de 70 ans. Dans les années 60, il aurait traversé l'Atlantique, seul à bord d'un bi-moteurs à pistons, ce qui montre le caractère aventurier du personnage. Docteur en droit, diplômé de Stanford, il fut aussi pendant 35 ans administrateur de Solvay et Cie. L'homme était discret et très peu mondain. Il se définissait comme un ours, travaillait beaucoup et voyageait énormément. Il pratiquait la chasse dans le monde entier et le ski très régulièrement en Suisse.

Par son legs à la Fondation Roi Baudouin, André Ganshof s'inscrit dans la grande tradition de mécénat de la famille Solvay. Merci à lui pour sa détermination à vouloir préserver notre patrimoine naturel.



# Sentiers: la commune est condamnée...

**Rassurons nos édiles, il ne s'agit pas de Lasne mais bien de la commune de Holsbeek envers laquelle un jugement a été prononcé en 2001 et dont le texte nous a été aimablement transmis par le groupe sentiers de Chaumont-Gistoux.**

Un habitant, agissant en son nom personnel, a introduit, en 1998, une action contre sa commune en vue de l'obliger à rendre accessible au public cinq chemins et sentiers figurant à l'atlas des chemins vicinaux mais obstrués par des riverains.

En première instance, cette commune a été condamnée à leur remise en pristin état, dans un délai de 3 mois, et à une astreinte de 20.000 BEF à charge des membres du collège, par jour de retard et par chemin. Le tribunal relevait aussi qu'une autre action concernant une dizaine de sentiers était pendante devant le juge de paix d'Aarschot.

La commune a décidé de se pourvoir en appel, estimant que l'action était prescrite et irrecevable car non fondée par suite du manque d'intérêt direct du demandeur et elle proposait de présenter des témoignages prouvant que ces chemins étaient tombés en désuétude. De plus elle s'est empressée d'entamer des procédures de suppression (totale ou partielle) de ces chemins.

Le tribunal de Louvain, siégeant en appel, a déclaré l'action recevable et il

rappelle un arrêt de la cour de cassation selon lequel « chaque citoyen peut donc exiger une action qui rétablit l'usage collectif ». Enfin il constate que l'habitant fonde son action sur l'article 12 du règlement provincial des chemins du 5 octobre 1954 qui, en accord avec la loi de 1841, impose à la commune une obligation d'entretien des chemins.

La cour d'Appel, constate que la commune invoquait en faveur des riverains une procédure de prescription acquisitive sans l'avoir menée à son terme, laquelle ne pourrait débiter qu'après preuve de la désaffectation des sentiers ; elle déclare qu'il n'existe aucune preuve de cette désaffectation et, a fortiori, quand celle-ci aurait eu lieu. En conséquence, elle condamne à son tour la commune à dégager les chemins dans un délai de 4 mois et à terminer dans le même délai toute procédure de suppression ou déplacement des sentiers. En outre, une astreinte de 1000 BEF par jour de retard dans l'exécution des injonctions est prononcée et tous les frais de justice sont mis à charge de la commune.

Rappelons les termes du Règlement Provincial de la Voirie du 5 octobre 1954

invoqué :

Art. 12 – Les collèges des bourgmestre et échevins, les gardes champêtres et les commissaires voyers veillent à ce que les chemins soient entretenus en bon état; ils recherchent aussi s'il n'a pas été commis d'usurpations ou d'empiètements. Si la libre circulation est entravée, les autorités communales doivent rétablir immédiatement les lieux dans leur état primitif. Tous les obstacles apportés à la circulation sont immédiatement dénoncés par eux aux administrations locales qui sont chargées de prendre les mesures en conséquence.

Insistons pour que notre commune fasse usage de ses prérogatives, ou plutôt de ses obligations pour faire respecter nos sentiers et remettre en usage certains de ceux-ci, impunément obstrués par des riverains ou des cultivateurs. Qu'en est-il du sentier n°93 dit « de la Gripelotte », reliant la place de Renival au pied de la rue du Culot, du sentier n°96 dit « du Moulin d'Ohain », joignant l'église de Chapelle-St-Lambert au chemin du Moulin, sur la rive du Smohain, ou encore du sentier n°22 à Plancenoit, menant de la chaussée de Charleroi (N5) à la ferme de Hougoumont, du n°39 « du Champ des Fosses » à Ohain, régulièrement envahi par les labours et les cultures, le long du Coulant d'Eau, et d'autres sentiers encore ? ...

Jacques Colard

Depuis des semaines les catastrophes qui ont ravagé les zones côtières de nombreux pays d'Asie et fait de très nombreuses victimes, bouleversent les habitants du monde entier et ont soulevé un élan de solidarité sans pareil.

Une des conséquences premières est la pénurie d'eau potable qui risque de déclencher dans ces pays des épidémies plus dévastatrices que les marées.

Pendant ce temps nos populations, tout en prenant part aux élans de générosité qui se sont déclenchés un peu partout continuent à gaspiller cet or blanc dont le prix augmente sans cesse et fait de plus en plus l'objet de manoeuvres spéculatives.

Nous continuons à puiser dans des réserves qui comme celles de carburant fossile ne sont pas inépuisables... mais le souvenir des catastrophes s'estompe. Si nous admettons, sans qu'il nous en coûte trop, qu'il est préférable de prendre une douche plutôt qu'un bain, qu'il existe des lessiveuses, lave-vaisselle et autres engins moins énergivores. Il est

## Que d'eau! Que d'eau!

un conseil auquel les 3/4 des consommateurs restent sourds : consommons l'eau de distribution plutôt que celle mise en bouteilles.

Celle qui sort de nos robinets est la plus contrôlée au monde et conforme aux normes légales imposées par l'Europe, normes encore plus strictes que celles établies par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Seul bémol : si vous habitez une maison ancienne dont les canalisations intérieures sont encore en plomb il convient de remplacer ces installations dangereuses.

### Et le goût ?

Nombre de personnes déclarent pouvoir reconnaître une eau de distribution d'une eau en bouteille et ne jurent que par telle ou telle marque.

Lors d'une semaine européenne de l'environnement à Bruxelles un test à l'aveugle a été réalisé à partir de 13 eaux d'origines différentes. Les eaux de distribution bruxelloises ont été classées en 2ème position derrière une eau provenant des Alpes autrichiennes. Les dégustateurs étaient des spécialistes de la production d'eau et quelques personnalités.

Etes-vous prêt à vous livrer à un test semblable ?

Mettez votre eau du robinet à décanter au réfrigérateur (une façon efficace de supprimer « ce goût » qui dérange certains).

Réunissez quelques amis-témoins et comparez votre eau avec 2 ou 3 eaux en bouteille qui ont votre (ou leur) préférence en dégustant chacune sans connaître son origine. Faites le test 2 ou 3 fois.

Si vous vous trompez régulièrement, consommez l'eau du robinet et faites une économie de minimum 150 euros par an et par personne.

(D'après "Escaut sans frontières")



# La nature de mars à mai

En mars, la femelle **ROUGE-GORGE** (*Erithacus rebecula*) va lancer des cris aigus, imitant le cri des futurs oisillons. C'est sa manière à elle de mettre son compagnon et futur père à l'épreuve. Ce dernier doit en effet, à cette époque,



nourrir sa belle. A sa décharge, c'est la femelle qui aura construit le nid. Ces cris perçants, difficiles à localiser, sont aussi une façon de repousser les éventuels prédateurs.

\*

La sève du **BOULEAU VERRUQUEUX** (*Betula pendula*) monte dans le tronc et les branches en mars. Elle peut-être facilement recueillie en forant un petit trou dans le tronc d'un arbre adulte, 50cm au-dessus de la souche. Cette boisson peut être consommée telle quelle. Elle présenterait des propriétés thérapeu-



tiques. Certains en retirent un « vin » après cuisson avec du sucre et du jus de citron.

\*

Le **TUSSILAGE** (*Tussilago farfara*), appelé aussi « pas d'âne », fait partie des plantes précoces du printemps. Il développe sa fleur jaune bien avant ses feuilles. Ces dernières apparaîtront après la disparition des inflorescences. La forme de la feuille ressemble à la trace d'une patte d'âne, d'où son surnom. Sa

## Ode à Lucile, complainte à Didier

"Lucile n'est plus" c'est par ces mots que Didier nous l'a appris.

Elle est partie dans la discrétion, comme a été sa vie. Geneviève van Acker qui l'a précédée dans le mystère de la mort l'avait dit lors d'une réunion où elle avait pris la parole : « Lucile est le grillon du foyer. Elle est toujours là avant qu'il ne le faille pour préparer la tâche, ici ou ailleurs, comme une petite souris qui s'active et qu'on n'entend pas ».

A deux ils formaient une image exemplaire de l'amour qui ne passe pas. S'absentait-il un moment ? Didier téléphonait à sa bien-aimée Lucile pour voir si tout allait bien. Son humour qu'elle appréciait tant et qui était à l'origine de leur vie commune était largement compris et partagé. Leur barque a vogué sur une mer où l'écume blanche des vagues était comme leur rire. Toujours de connivence comme leur bonté, leur générosité, leur attention aux autres. Cela pendant près de 60 ans.

Les rangs se creusent parmi les aînés de Lasne Nature : Geneviève, Odette, Lucile. Mais, aînés ou plus jeunes, chacun sentira peser l'absence de cette infinie présence.

Eux deux, Lucile et Didier se donneront encore la main en esprit comme il en était du vivant de Lucile. Cette mémoire incrustée soutiendra Didier.

Il ne sera pas seul. Nous aussi nous serons avec lui, avec eux deux. Pareille amitié ne s'efface pas.

Rixensart, le 8 janvier 2005

M.-M.L.

tige est couverte de petites feuilles en forme d'écailles violacées. Le tussilage présente le pouvoir de soigner la toux.

\*

La **GUÊPE COMMUNE** (*Vespula vulgaris*) apparaît en avril. On pourra l'observer dans une activité de rabotage. Elle prélève sur un piquet, avec sa pièce buccale, les fibres de bois qui seront mâchées pour fabriquer un fin papier. Celui-ci



sera le matériau de base pour la construction de son nid composé de rayons horizontaux contenant chacun de nombreuses alvéoles hexagonales.

\*

En mai, le chant du **ROSSIGNOL PHILOMÈLE** (*Luscinia megarhynchos*), qui revient de sa migration africaine, va retentir dans nos haies et bosquets. Le chant est célèbre pour ses multiples trilles musicaux riches et répétés. Cet oiseau discret au plumage brun avec queue rousse arrondie, vit au sol et n'est pas souvent visible.

\*

Mai est également le mois des naissances pour bon nombre de mammifères : le **CHEVREUIL** (*Capreolus capreolus*), le **RENARD ROUX** (*Vulpes vulpes*), pour les plus grands vont mettre bas. Les jeunes herbivores seront plus rapidement sur pattes que les jeunes carnivores, mais tous devront être indépendants pour la fin de l'été. Nous rappelons qu'il ne faut pas toucher un faon que vous découvririez en promenade, sans quoi votre odeur humaine fera qu'il ne sera plus reconnu par sa mère, et abandonné par elle.





## Noix de lavage



Ce n'est pas une histoire « à la noix » : expérimentez et appréciez ! Efficacité prouvée. Economie évidente. Produit anti-allergique et 100% écologique. Je sais que Lasne Nature ne fait pas de publicité, mais dans ce cas-ci, cela me semble nécessaire. En tout cas, il faut savoir qu'une alternative existe.

### EFFICACITE

La noix de lavage est le fruit de l'arbre népalais « Sapindus Mukorossi » que les Indiens utilisent depuis des siècles comme produit lavant parce que sa coquille contient de la saponine (dont le pouvoir de lavage est connu) et je puis assurer que « ça marche », de 30 à 90° ! Le linge est propre, sent bon et ce, sans adoucissant. En cas de linge très sale, on conseille l'adjonction de sel détachant sans danger pour l'environnement. Cerise sur le gâteau : jusqu'à 60°, on peut réutiliser une deuxième fois les mêmes coquilles, avec la même efficacité.

### ECONOMIE

On trouve les noix de lavage dans les commerces de produits naturels, conditionnées en sac d'un kg à plus ou moins 20€. A défaut, et ce fut mon cas, on peut en acheter en ligne, sur le Net. Ce sac contient également un petit sachet dans lequel on glisse, pour chaque lavage, 4 à 6 demi-coquilles et qu'on place dans le tambour de la machine. Un kg représente 2 à 3 machines/semaine, pendant un an, pour une famille de 4 personnes ! Soit une économie de 50% par rapport aux produits lessiviels chimiques. Côté indien, ce nouveau commerce est un atout économique pour les populations locales.

### ECOLOGIQUE

Produit naturel, la coque ne se jette pas après usage : elle ira nourrir le compost. Et l'eau de lessive ne contient plus aucun produit détergent agressif et chimique. Moi qui vis dans un petit village du Sud de la France, sans égouttage, je me dis que la nappe phréatique toute proche et le fleuve un peu plus éloigné vont se féliciter de cette aubaine-là !

Ainsi que les personnes souffrant de problèmes cutanés : plus de démangeaisons.

## Collectes diverses

COLLECTES des sacs bleus, papiers et cartons à déposer le mardi matin avant 7 heures ou la veille après 20 heures dans les sacs réglementaires au nom de la commune.

### JOURS D'ENLEVEMENT

**Sacs bleus (PMC)  
Papiers et cartons**

#### MARS

Mardi 1 : sacs bleus  
Mardi 15 : sacs bleus  
Mardi 22 : papiers et cartons  
Mardi 29 : sacs bleus

#### AVRIL

Mardi 12 : sacs bleus  
Mardi 19 : papiers et cartons  
Mardi 26 : sacs bleus

#### MAI

Mardi 10 : sacs bleus  
Mardi 17 : cartons et papiers  
Mardi 24 : sacs bleus

### GROS ENCOMBRANTS

A déposer le mercredi avant 7 heures ou la veille après 20 heures

#### AVRIL

Mercredi 27 avril dans les rues dont les poubelles sont ramassées le lundi

#### MAI

Mercredi 11 mai  
dans les rues dont les poubelles sont ramassées le mardi

Mercredi 25 mai  
dans les rues dont les poubelles sont ramassées le jeudi

#### JUIN

Mercredi 1er juin  
dans les rues dont les poubelles sont ramassées le vendredi

### EN SAVOIR PLUS

-Article dans la revue « Les 4 saisons du jardinage » : Noix de lavage, n°150, janvier-février 2005

-Net : tapez « noix de lavage » : une série de sites ainsi que des forums divers vous sont proposés afin de vous faire une opinion. Les sites allemands sont, bien évidemment, plus complets...

-Vous désirez me contacter ? Envoyez-moi un courriel : dominique.meert@wanadoo.fr

Ce courrier nous a été adressé par Dominique, une amie co-fondatrice de notre association en 1990.

Ayant émigré dans le sud de la France, elle reste attachée à son ancien village et les amis qu'elle y a laissés.

Dominique

## Et si, aujourd'hui, nous allions voir les problèmes d'environnement chez les autres ?

C'est ce que fait la petite ASBL Tagast in Imawalane. Elle s'est créée en 2003 à la demande d'un étudiant de LLN, Touareg du Niger et membre d'une tribu nomade du Sahara. Le problème ? Un problème d'eau, bien sûr.

Depuis des années, les changements climatiques s'accroissent en raison, semble-t-il, de la surconsommation énergétique des pays du Nord. Les pays du Sud, surtout les plus pauvres, le paient cher. Ainsi, dans le sud-Ténéré au Niger, la grande mare d'Ib'Dnaza (35 ha), alimentée par les eaux pluviales, s'assèche et s'ensable progressivement au grand dam des 7012 Touaregs qui nomadisent alentour avec leurs troupeaux.

Le projet de l'ASBL est double : d'une part, aménager la mare de manière telle qu'elle puisse durer plusieurs mois comme il y a quelques années. Il s'agirait de surcreuser le lit de la mare pour retrouver la couche argileuse, creuser un bassin de réserve et fermer la vallée par un petit barrage en gabions pour empêcher les eaux de pluie d'aller se perdre dans le désert. On pourrait ainsi faire du maraîchage autour de la mare.

D'autre part, organisés en coopérative, les nomades pourraient tirer un profit très supérieur de leur bétail, leur unique ressource. Livré à soi-même, chacun paie sur les marchés des taxes excessives dont, précisément les coopératives sont exemptées. La seule issue est donc que la coopérative achète à chacun son bétail et le vende elle-même, en choisissant le moment où la demande se fait pressante au marché.

Inséparable de ce second volet du projet, la construction d'un magasin où on vend des céréales et autres biens de première nécessité. Ce magasin a été construit en 2003 grâce à l'ASBL. Un 4x4 l'approvisionne régulièrement. Mais ce 4x4 est si utilisé qu'à présent, à force de trop servir, il tombe en miettes. Nous sommes à la recherche d'un camion d'occasion (10 tonnes) qui permettrait d'alléger le sort des hommes et des bêtes en amenant des vivres achetés en gros. Si vous connaissez une bonne adresse...

L'ASBL est prête à vous donner toute information souhaitable. E-mail : imawalane@yahoo.fr

Cécile Liben



# Energies renouvelables (4)

Nous avons commencé dans notre bulletin 55 de septembre 2003 la publication d'études consacrées aux divers types d'énergies renouvelables. Après avoir évoqué et décrit brièvement LA BIOMASSE-ÉNERGIE, LES CULTURES ÉNERGÉTIQUES, L'ÉNERGIE ÉOLIENNE et ses applications, LA GÉOTHERMIE, LA POMPE À CHALEUR. Aujourd'hui il sera question de L'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE et de L'ÉNERGIE SOLAIRE THERMIQUE (et citerons pour mémoire l'énergie hydraulique qui concerne principalement les pays riches en masses d'eau et en déclivités naturelles).

## L'énergie photovoltaïque

Le rayonnement solaire est un apport énergétique dispensé quotidiennement, dont l'intensité varie selon le lieu, l'heure du jour, la saison et les conditions climatiques.

Mais même dans des zones à faible ensoleillement comme en Europe du Nord, le gisement solaire est considérable.

En Belgique, une surface horizontale d'un mètre carré reçoit, par an, une quantité d'énergie de 1000 kWh environ soit l'équivalent de 100 litres de fuel. Ce qui représente, rapporté à la surface totale de la Belgique, environ 2.600 millions de tonnes équivalent pétrole, soit 50 fois la consommation énergétique nationale.

## Technologie

L'énergie solaire est donc présente partout, propre et gratuite. Cependant, pour être convertie en électricité, elle nécessite un appareillage de haute technologie.

Les matériaux semi-conducteurs ont la propriété de transformer la lumière en électricité. C'est ce qu'on appelle l'effet photovoltaïque. Le silicium, élément très répandu, est le semi-conducteur utilisé dans la quasi-totalité des cellules produites jusqu'à maintenant. Sous trois formes : monocristallin, polycristallin et amorphe.

Ce sont les cellules au silicium monocristallin qui offrent le meilleur rendement (15%), suivies par celles au silicium polycristallin (12%). Le rendement des cellules au silicium amorphe ne dépasse pas 9 % et diminue sensiblement avec le temps.

Les cellules, combinées en série et en parallèle pour obtenir la tension et l'ampérage voulu, sont encapsulées entre une plaque de verre et un coffrage métallique pour former des modules photovoltaï-

ques. Cependant, depuis peu, les cellules peuvent également être intégrées dans la structure même d'un bâtiment : entre des parois vitrées, ce qui permet de créer des jeux d'ombre en fonction de l'espacement des cellules, ou dans des tuiles du toit; ceci offre aux architectes de nouvelles possibilités esthétiques.

Ces modules, appelés plus couramment panneaux ou capteurs convertissent donc directement, et sans pièce mobile, l'énergie solaire en électricité. Leur rendement énergétique, de 10 à 15 %, n'est pas du tout ridicule lorsqu'on sait que - celui d'une centrale thermique traditionnelle, brûlant du charbon ou du fioul ne dépasse guère 35 %; - celui d'un groupe électrogène tourne autour de 25 %.

Le développement de cette filière n'est donc pas freiné par son rendement mais par son coût.

La place nous manque ici pour entrer dans des explications plus détaillées et étudier un système autonome ou raccordé au réseau, ainsi que les prix de revient. Les panneaux photovoltaïques produisent de l'électricité qui peut être utilisée pour toutes sortes d'usages. En système autonome, les applications concernent principalement l'éclairage, les télécommunications et les appareils électroménagers. Parfois les panneaux photovoltaïques peuvent être reliés directement à un appareillage spécifique, comme par exemple des calculatrices, des horodateurs, des balisages ou des appareils de pompage.

## L'énergie solaire thermique

Nous avons vu au début du texte consacré à l'énergie photovoltaïque l'apport énergétique dispensé par le rayonnement solaire.

L'énergie solaire peut être convertie en chaleur dans diverses gammes de températures :

- basse température : jusqu'à 150-200°C, grâce aux capteurs plans;
- température moyenne : jusqu'à 350-400°C, grâce à des systèmes à concentration moyenne, miroirs cylindro-paraboliques par exemple;
- haute température : jusqu'à 4500°C, grâce à de fortes concentrations.

L'énergie solaire disponible comprend le rayonnement DIRECT et le rayonnement DIFFUS. Le rayonnement direct est celui qui provient en ligne droite du soleil par temps clair; le rayonnement diffus résulte de la diffraction de la lumière par les nuages et les molécules diverses en

suspension dans l'atmosphère et de sa réfraction par le sol.

Vu l'importance du rayonnement diffus (50%) les systèmes à concentration ne sont pas utilisables en Belgique. on utilise donc des capteurs plans, dans des systèmes conçus pour :

- le chauffage de l'eau sanitaire,
- le chauffage des locaux,
- le chauffage des piscines,
- le séchage.

## D'autres pistes :

Les sources d'énergies renouvelables se diversifient constamment. Il y a déjà assez longtemps, aux Etats Unis et plus récemment en Allemagne, en Autriche, voire en France et en Italie sont apparus des poêles et des chaudières utilisant comme combustible des granulés de bois. Le procédé s'inspire de celui utilisé lors de la fabrication des aliments pour le bétail (au moins en ce qui concerne le traitement de la matière).

Le bois est par excellence une matière renouvelable. Toutes les sortes de bois naturels, en excluant ceux provenant de décharges ou de parcs à conteneurs qui sont souvent imprégnés, peints, donc pollués.

Tous les déchets de bois sont utilisés et en premier lieu la sciure. Ils sont séchés, broyés et comprimés de façon à constituer de petits cylindres d'une granulométrie régulière d'une longueur variant de 10 à 30 mm, leur épaisseur étant de 6 à 8 mm.

Ils possèdent une haute densité énergétique puisque deux kilos de pellets (c'est leur nom) produisent l'équivalent de l'énergie d'un litre de mazout. La Belgique pourra bientôt produire ces pellets et les chaudières adéquates pour foyers individuels (d'une puissance de 2 à 15 kW) ou des chaudières automatiques (de 3 à 32 kW). Ces chaudières sont automatisées : allumage automatique, échangeur thermique avec ressort de nettoyage (une fois par jour) brûleur à re-circulation, bac à cendres à vidanger quatre ou cinq fois par an.

Ce dernier texte est inspiré de la revue « Valériane » publiée par Nature et Progrès, 520 rue de Dave à 5000 Jambes. Tél. 081/ 30 36 90 – Fax. 081 31 03 06 natpro@skynet.be

Pour tous renseignements complémentaires : ValBiom (Valorisation de la Biomasse asbl) Centre wallon de Recherches



## AGENDA

### MARS 2005

|                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Sam 12</b>  | Promenade nocturne : Découverte des batraciens<br>INSCRIPTION INDISPENSABLE (Natagora)<br>renseignements : 02 /654.18.44 (Mme Percsy)                                                                                                                                                            |
| <b>Dim 13</b>  | JOURNÉE D'ENTRETIEN DE LA RÉSERVE<br>DU RU MILHOUX<br>R.V. à partir de 9h30 à l'entrée de la Réserve, rue à la<br>Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye.<br>Bottes indispensables. Potage à midi. Annoncez<br>votre venue au 02/ 653 55.79                                                 |
| <b>Sam 19</b>  | Promenade de Lasne. Rendez-vous à 14h00 face<br>à l'église de Lasne. Participation gratuite pour les<br>membres de Lasne Nature, 2 € pour les autres.                                                                                                                                            |
| <b>Sam 19</b>  | Promenade nocturne. A la découverte des chouettes<br>et des batraciens. (Natagora)<br>INSCRIPTION INDISPENSABLE<br>Renseignements : 02/654.18.44 (Mme Percsy)                                                                                                                                    |
| <b>Merc 23</b> | à 20h15 Centre sportif et culturel de Maransart,<br>11, rue de Colinet.<br>Projection de courts métrages dont 2 primés au<br>Festival de Nature de Namur en octobre dernier :<br>« FILLES DU VENT » et « POUR QUE LES AUBES<br>CHANTENT ENCORE »<br>Paf : 3 Euros. Renseignements : 02/633.18.35 |
| <b>Jeu 31</b>  | Centre sportif et culturel de Maransart. 20h00<br>Réunions mensuelles de Lasne Nature.                                                                                                                                                                                                           |

### AVRIL 2005

|               |                                                                                                                                                                                             |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Dim 10</b> | Journée d'entretien de la Réserve du RU Milhous<br>(voir texte du 13 mars)                                                                                                                  |
| <b>Sam 16</b> | Promenade en forêt de Soignes. Rendez-vous à<br>14h00 au parking de la ferme du parc Solvay à La<br>Hulpe. Participation gratuite pour les membres de<br>Lasne Nature, 2 € pour les autres. |

**Ven 22** à 20 h précises Grande salle du centre sportif et  
culturel de Maransart rue de Colinet, 11

### CONFERENCE avec projections d'ALAIN HUBERT Explorateur

et Bernard Carton, président de la Fondation  
Nicolas Hulot (Belgique)  
Voir présentation en première page. Entrée gratuite  
pour les membres en règle de cotisation, 5 Euros  
pour les autres.

**Sam 23 & Dim 24** Salon de l'Eau et de l'Ecologie à la Maison. Organisé  
à Namur Expo par les Amis de la Terre-Belgique.  
Renseignements [www.amidelaterre.be](http://www.amidelaterre.be)

**Jeu 28** CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE MARANSART  
Réunions mensuelles de Lasne Nature

### MAI 2005

**Ven 29** Week end de fête aux JARDINS D'AYWIERS  
**Sam 30** Thème de ce printemps :  
**Dim 1** « LES PARFUMS DE NOS JARDINS »

**Dim 8** Journée d'entretien de la Réserve du RU Milhous  
(voir texte du 13 mars)  
**Sam 21** Promenade de Bas Ransbeck. Rendez-vous à 14h00  
face au croisement des chemins de Bas-Ransbeck et  
du Bois Magonette. Participation gratuite pour les  
membres de Lasne Nature, 2 € pour les autres.

**Jeu 26** CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE MARANSART  
Réunions mensuelles de Lasne Nature

## Vous pouvez nous atteindre par téléphone, Fax ou courriel:

**Président:** Willy CALLEEuw : 02/ 633 24 66.  
**Secrétaire:** Jean-Pierre HAAK : 02/652 59 14  
ou 0477/ 21 68 42  
**Comptabilité:** Jean MONS 02/ 633 27 91  
**Cellule Urbanisme et Aménagement du ter-  
ritoire:** Jacques DONNER Tél.: 02/633 18 79-  
Fax : 633 49 36  
**Cellule Sentiers:** Jacques COLARD : 02/ 353  
02 44, Jean Marie DEBATTY : 02/ 633 20 10.  
**Rédaction :** Didier GELUCK : 02/633 30 24.  
**Réserve du Ru Milhous:** Erik SEVERIN  
(Conservateur) 02/ 653 55 79 après 20 h.

**Cellule Mobilité:**  
Jean Pierre HAAK : 02/652 59 14 ou  
0477/21 68 42 ou [mobilite@lasne-nature.be](mailto:mobilite@lasne-nature.be)  
**Cellule Eau, pollutions:**  
Alain CHARLIER : 02/ 633 41 93 après 18 h.  
**Cellule Batraciens :**  
Micheline NYSTEN : 02/ 354 24 12 ou  
[batraciens@lasne-nature.be](mailto:batraciens@lasne-nature.be)  
**Cellule Écoles-Nature :**  
Monique LOZET : 02/653 22 64.  
[lecon.verte@village.uunet.be](mailto:lecon.verte@village.uunet.be)

**Téléphone et Fax de l'asbl:** 02/ 633 27 64.  
**E-mail:** [secretariat@lasne-nature.be](mailto:secretariat@lasne-nature.be)  
**[www.lasne-nature.be](http://www.lasne-nature.be)**

Comptes en banque: Pour cotisations  
001-2326233-55 de Lasne Nature asbl  
1380 LASNE.  
Pour toutes les publications de Lasne  
Nature: 001-2693758-47 de Lasne Nature,  
1380 LASNE

## MOTS CROISES

### GRILLE N° 61

|    |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| 1  | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 1  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 2  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 3  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 4  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 5  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 6  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 7  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 8  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 9  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 10 |   |   |   |   |   |   |   |   |    |

### SOLUTION DU N° 60

|    |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| 1  | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 1  | I | G | N | A | M | E | C | E | P  |
| 2  | G | A | U | S | S | B | A | B | A  |
| 3  | U | R | A | T | E | M | U | R |    |
| 4  | A | G | I | R | C | A | P | R | A  |
| 5  | N | O | M | A | N | S | L | A | N  |
| 6  | O | T | A | G | E | A | G | E | I  |
| 7  | D | E | C | A | F | E | I | N | E  |
| 8  | O | L | R | E | N | I |   |   |    |
| 9  | N | I | G | E | L | L | E | N | E  |
| 10 | S | A | I | S | O | N | N | I | E  |

### HORIZONTALEMENT

Gent aimée de La Fontaine (mot comp.) • 2. Ne vaut pas grand  
chose à l'envers. - Prénom d'un peintre français 1840-1916. Il a  
peint « l'araignée souriante » • 3. Flânerai. • 4. Droit du proprié-  
taire. - Sigle peu sympa trouvé sur votre pare-brise. 5. Léopold  
Stokowski. - Marque le dédain •  
6. A faire pour recouvrir un semis. • 7. Telles les orties. •  
8 Points. - Note - Grison. • 9. Sigle d'un appareil volant très  
léger. - Le faire c'est se vanter. • 10. Telles les plantes du désert.

### VERTICALEMENT

Comme peut être un torrent. • 2. Effarvate. • 3. Bien charpenté.  
- Rabindranath Tagore. • Monsieur anglais. • 4. Unité de poids.  
- Bagarre. • 5. Maître du tonnerre. - Chef lieu de canton en  
Seine maritime. • 6. Prénom d'un cycliste belge. - Fleuve côtier.  
- Interjection. • 7. Au centre du boulot. -  
Amusant - Été gai. • 8. Bordure ne touchant pas le bord de  
l'écu (de b. en h.). - Sigle d'une multinationale américaine.  
- Condiment. • 9. Il y en a un du jour et un de la nuit (de b. en  
h.) - Voyelle doublée. - Il sauva les espèces. - 10. Répandus sur  
toute la surface de la terre.